

**DELIBERATION**  
**présentée lors de l'Assemblée Générale Statutaire de la CCI Haute-Savoie,**  
**le Jeudi 15 Juin 2017**

**DELIBERATION RELATIVE AU CENTRE FRANCAIS DE FORMATION DES POMPIERS D'AEROPORT**  
**-C2FPA-**

**Contexte**

La réglementation en matière de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs a été modifiée en **janvier 2001**, l'Etat ayant décidé de ne plus former les pompiers d'aéroport, il a organisé la réglementation pour conventionner des organismes de formation.

Ainsi le **24 juin 2002**, l'AG de la CCI de Haute-Savoie a autorisé le Président à engager la CCI 74 à participer au capital de la Société gestionnaire de C2FPA pour 5 000 € (5 actions à 1 000 €).

Le **14/9/2004**, les membres de l'AG de la CCI 74 acceptent de se porter caution à hauteur de 66 000 € dans le cadre de la réalisation des travaux de construction. Le montant du prêt est de 6 000 K€ et sa durée est de 15 ans pour les bâtiments et installations et 7 ans pour le matériel.

Cette caution de 66 000 € est une inscription hors bilan. Son terme échu se situe en 2023.

Depuis **2014**, l'arrivée de la concurrence, tout d'abord par la société SERCO-IFTC située dans le Nord-Ouest de l'Angleterre et ensuite par la société EFORSA à AUCH, a obligé le C2FPA à redéfinir une stratégie adaptée à ce nouveau contexte concurrentiel.

Cette situation a impacté les résultats de l'exercice **2014** et **2015** et l'exercice **2016** s'avère plus que délicat et mettant en péril la poursuite des activités.

Depuis, un certain nombre d'actionnaires qui avaient accepté de financer cette démarche pour sécuriser leurs activités, n'envoient plus leurs personnels au C2FPA pour des raisons pécuniaires.

D'autres actionnaires ne gérant plus de plate-forme, ou n'utilisant plus les services du C2FPA, ont souhaité se séparer de leurs actions.

Pour sa part, la CCI de Haute-Savoie où de nombreux courriers arguant notre cession de part et de reprise de la caution n'ont pas été suivis d'effets.

Le **8 mars** dernier, le C2FPA a transmis à l'ensemble des actionnaires un courrier précisant les négociations avancées avec un investisseur pour racheter la société malgré sa situation financière. Cet investisseur souhaite donc reprendre l'intégralité du capital social du C2FPA en acquérant les participations de chacun des actionnaires de la société à l'euro symbolique.

Le **13 mars 2017**, compte-tenu de ces nombreux imbroglios, le Président de la CCI actait, par mail et par courrier, la cession des actions à une valeur symbolique, mais également demandait à se libérer expressément de son engagement de caution et de nous assurer qu'on ne sera plus concerné par le paiement des sommes restant dues.

Le **14 mars**, le Président du C2FPA réagissait en précisant que les actionnaires à la date d'aujourd'hui conservaient leur caution jusqu'au terme du remboursement de la dette (2023), et expliquant que si la cession de l'entreprise n'aboutit pas, la situation du C2FPA est compromise dès la fin mai 2017 avec l'ouverture d'une sauvegarde ou d'un redressement judiciaire.

.../...

Compte tenu de ces informations inquiétantes pour la survie de l'entreprise, le **16 mars** le Président de la CCIT 74 répondait à la dernière correspondance du Président du C2FPA en précisant que la volonté de la CCI de Haute-Savoie était de faciliter la reprise du C2FPA et de préserver son avenir et les emplois concernés. Toutefois, afin de se prononcer en toute connaissance de cause, il souhaite connaître le montant du capital restant dû, la date d'échéance de la dette et si le repreneur entend en assumer le remboursement.

L'ensemble de ce dossier a été suivi par le Conseil de la CCI, Maître TREQUATTRINI.

Le C2FPA a repris contact le 21 mars et a transmis les éléments suivants :

- Le capital restant dû est de 3 667 K€
- La dette sera échue en 2023
- En ce qui concerne le repreneur, il s'agit d'un groupe solide avec une activité de services aux aéroports et aux compagnies dont le principal client est l'Aéroport de Paris et Air France (Aéroport de Paris est même actionnaire d'une de ses filiales)
- La plupart des CCI est en train de valider l'accord de vente de part à l'euro symbolique et la conservation des cautions (accord de Paris, Toulouse, Strasbourg...).

Ainsi la réunion de bureau qui s'est tenue le **23 mars 2017** a validé que : compte-tenu de l'échéance prochaine de la dette -en 2023- et considérant que la moitié de l'encours est déjà pratiquement remboursée, les Membres du Bureau ont donné un avis favorable à la cession des actions à l'euro symbolique et au maintien de la caution restante.

D'autre part, la Commission des Finances qui s'est réunie au siège de la CCI le **11 mai 2017**, a validé les préconisations du Bureau et a acté que cette disposition ferait l'objet d'une délibération de l'Assemblée Générale le **15 juin 2017**.

Il vous est proposé la délibération suivante :

***Après avoir entendu l'exposé détaillé du Président de la CCI rappelant l'ensemble des démarches administratives et financières réalisées afin de créer un Centre Français de Formation des Pompiers d'Aéroport à COINGS (à proximité de l'aéroport de CHATEAUROUX), le Président fait état des difficultés de gestion rencontrées depuis 2014 et de la possibilité de rachat du C2FPA par un repreneur,***

***les Membres de l'Assemblée Générale, réunis en séance le Jeudi 15 juin 2017 au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Savoie,***

***entérinent les préconisations du Bureau du 23 mars 2017 et validées par la Commission des Finances du 11 mai 2017 à savoir :***

- renonciation expresse à exercer le droit de préemption stipulé à l'article 11.2 des statuts de la société,***
- cession des 5 actions à l'euro symbolique (valeur bilan à ce jour 5 000 €) au repreneur validé par le C2FPA,***
- maintien du solde de la caution (43 K€ à ce jour) pour la CCI de Haute-Savoie,***

***et autorisent le Président à prendre toutes les dispositions qui s'imposent afin de gérer au mieux ce dossier dans l'intérêt de la CCI de Haute-Savoie.***

.../...

**Résultat du vote**

**Quorum : 20**

**Nombre de membres : 39**

**Nombre de membres en exercice : 39**

**Nombre de membres présents : 25**

**Nombre de voix pour : 25**

BON Franck, BOURRET Marie-Elisabeth, BOUVERAT Marie-Christine, BUCHHOLZER Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, COLLARD-FITTE DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DUFOUR Annie, FEDELE Claude, FRANQUET Evelyne, GIRAUD David-Alexandre, HYZARD Jean-Louis, JACQUIN Emmanuel, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, PLANCHAMP Marie-Pierre, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.


**Nombre de voix contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

**Nombre de refus de vote : 0**

-----

**Le Secrétaire**  
**Thierry DETURCHE**



**Le Président**  
**Guy METRAL**

